

Séance du 24 Mai 1933.

L'an mil neuf-cent-trente-trois et le vingt-quatre mai, à vingt-une heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montréjeau s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe Bouché, premier adjoint.

Étaient-présents: M. M. MARRÉROT, AIRABENT, DORBESSAN, LARRIUE, DASQUE, BONDOUNET, ROUQUAIROL, SUBERBIELE, LADÈRE, BEYRET, BLANCHARD, EYCHENNE

Absents: M. M. AZUM, LOUMET, CLAVIERE, DOR, DE LAMUS, MAUPOMÉ.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la décision par laquelle le Conseil d'administration

de la Caisse de Crédit aux Départements et aux communes, statuant sur la demande de bonification formée par la Commune de Montréjeau pour l'emprunt de 28600 francs contracté au taux de 4.80 % auprès de la Caisse Nationale Vieillesse et Invalidité de la Région toulousaine suivant convention en date du 31 mars 1932 en vue de travaux de réparations au clocher de l'Eglise a décidé d'attribuer à ladite collectivité une bonification qui ramène à 1414 fr 65 au lieu de 1808 fr 66 le montant de l'annuité qu'elle aura désormais à payer et qui comprend la somme nécessaire au remboursement du Capital et l'intérêt de ce capital.

La différence entre ces deux sommes, soit 394 francs par an, sera prise en charge par la caisse de Crédit pendant la durée du prêt.

Cependant toute réduction de la charge incombant à la Commune pour ledit emprunt entraînera une réduction proportionnelle de la part prise en charge par la Caisse de Crédit et pourra donner lieu à une révision de la bonification.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision qu'il accepte et déclare s'interdire de procéder sans l'assentiment préalable du Conseil d'Administration de la Caisse de Crédit à une désaffectation du fonds de l'emprunt bonifiés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

1. h. m. Bouc
 H. Bouc
 C. Prud'homme
 Adèle
 Pour
 A. Coqueret